

223C2106
FR0000072373-FS0984

21 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EGIDE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2023, la société par actions simplifiée iXcore Group¹ (52 avenue de l'Europe, 78160 Marly-Le-Roi) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE² et détenir 1 381 139 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 8,49% du capital et 8,47% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE⁴.

¹ Société détenue à hauteur de 17,3% par M. Hervé Arditty et Mme Patricia Arditty, et à hauteur de 27,6% pour chacun des actionnaires suivants : M. François Arditty, M. Antoine Arditty et Mme Laure Arditty.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 2 septembre 2022.

³ Sur la base d'un capital composé de 16 259 364 actions représentant 16 315 420 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société EGIDE du 12 décembre 2023.